**Note Conceptuelle**

**11e Forum des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l’Homme**

**Du 28 au 30 novembre 2022**

**Les détenteurs de droits au centre :**

**Renforcer la responsabilité pour faire progresser le respect envers les personnes et la planète par les entreprises au cours de la prochaine décennie**

**Aperçu Général**

Depuis sa création en 2011, le Forum annuel des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme a réuni des milliers de participants issus de gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises, de syndicats, de la société civile, de communautés, d'avocats et d'universités du monde entier. Centré sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) - le cadre mondial permettant aux États et aux entreprises de prévenir et de traiter les impacts des activités liées aux entreprises sur les droits de l'homme - le Forum a fourni une plateforme multipartite unique pour discuter des tendances et des défis liés à la mise en œuvre des UNGP et à la réalisation d'une économie mondiale plus durable. Lorsque l’UNGP a eu 10 ans d’âge en Juin 2021, la convergence du COVID-19 et les crises climatiques , figurant parmi tant d’autres défis mondiaux majeurs, a souligné pourquoi la nécessité de combler le fossé entre les acteurs économiques et le respect des personnes et de la planète est plus urgente que jamais. Dans ce contexte, et avec les UNGP comme point de référence central pour les efforts visant à combler ces lacunes, le 11e Forum annuel **fait le point sur les efforts visant à garantir la responsabilité et l'accès aux recours, afin de se concentrer sur la façon dont la mise en œuvre des UNGP peut être accélérée du point de vue des détenteurs de droits**.

En raison des défis mondiaux actuels occasionnés par la pandémie de COVID-19, le Forum se déroulera très probablement dans un format hybride, virtuellement et en personne au Palais des Nations à Genève, sous réserve des réglementations de santé publique.

Établi par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le Forum est guidé et présidé par le Groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Il est organisé par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme (HCDH).

**Thème central du Forum 2022 : Les détenteurs de droits au centre**

L'approbation unanime des UNGP en 2011 a représenté une avancée majeure dans les efforts visant à prévenir et à traiter les violations des droits de l'homme liées aux entreprises. Les Principes directeurs offrent une plateforme commune d'action en tant que cadre mondial faisant autorité pour les devoirs des États et les responsabilités des entreprises afin d'obtenir « des résultats tangibles pour les individus et les communautés affectés, et contribuer ainsi à une mondialisation socialement durable ».

En insistant sur le fait que l'accès à des mécanismes judiciaires efficaces est « au cœur de la garantie de l'accès aux recours », les mécanismes non judiciaires étant un complément essentiel, les UNGP ont fait des **détenteurs de droits et de la responsabilité des entreprises des éléments centraux du devoir de protection de l'État et de la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme.**

[Juin 2021 a marqué le dixième anniversaire](https://www.ohchr.org/en/special-procedures/wg-business/next-decade-business-and-human-rights) de l'approbation unanime des [UNGP](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf) par le Conseil des droits de l'homme. Cette étape importante a été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et les défis à relever à ce jour, et a alimenté un nouvel élan en faveur d'une mise en œuvre mondiale à plus grande échelle par les États et les entreprises au cours de la décennie à venir. Cet examen est intervenu à un moment de crises convergentes - les coûts humains et financiers permanents de la COVID-19, l'urgence climatique et environnementale, l'inégalité croissante, la discrimination systémique fondée sur le sexe et la race, le rétrécissement de l'espace civique, et les conséquences humaines des développements technologiques. Dans ce contexte, [le groupe de travail a fait le bilan des dix premières années de mise en œuvre](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Business/UNGPs10/Stocktaking-reader-friendly.pdf) des UNGP et a élaboré une feuille de route pour la prochaine décennie qui a été lancée en novembre 2021. Cette feuille de route définit des points de repère et des domaines d'action pour les États, les entreprises et les autres parties prenantes afin de combler les lacunes existantes et de saisir les opportunités actuelles identifiées par le bilan des UNGP 10+.

Le rapport d'inventaire explique clairement dans quelle mesure un grand nombre - si ce n'est la plupart - des obstacles auxquels se heurtent les détenteurs de droits en matière d'accès aux mécanismes judiciaires et non judiciaires identifiés dans les UNGP subsistent. Cela inclut des questions fondamentales telles que l'accès à l'information. Ces défis sont également clairement identifiés par le projet de responsabilisation et de recours (« ARP ») lancé par le HCDH en 2014. La résolution de ces défis devrait être considérée par les États, les entreprises et toutes les parties prenantes comme une priorité et un élément clé pour lutter contre les inégalités et réaliser un avenir durable pour tous.

En ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes pour les préjudices causés par des pratiques commerciales irresponsables, la feuille de route 10+ des UNGP identifie les principaux domaines d'action, les objectifs prioritaires et les cibles pour accélérer la réalisation d'une meilleure remédiation des impacts négatifs en plaçant les détenteurs de droits au centre de toute initiative significative en matière de responsabilité. Le rapport 2017 du Groupe de travail à l'Assemblée générale des Nations Unies (A/71/162) a déballé le concept d'accès à des recours effectifs dans le cadre des UNGP. Il a clarifié l'interrelation entre le droit à un recours effectif, l'accès à un recours effectif, l'accès à la justice et la responsabilité des entreprises. Elle a examiné la question des recours effectifs du point de vue des détenteurs de droits et a proposé que les mécanismes de recours soient adaptés à leurs diverses expériences et attentes.

Dans cette optique, le 11e Forum constituera une plateforme mondiale essentielle pour le dialogue entre les parties prenantes sur la manière de renforcer les mécanismes de responsabilité et de recours pour les violations des droits de l'homme liées aux entreprises, d'accélérer le rythme de mise en œuvre par les États et les entreprises et d'encourager la participation d'autres acteurs, conformément aux recommandations de l'UNGP de la feuille de route 10+ des Nations unies. Elle catalysera également un dialogue indispensable sur les réparations, en plaçant les personnes et la planète au cœur des solutions.

Le 11e Forum offre une occasion opportune d'examiner la mise en œuvre des Principes directeurs au cours de la deuxième décennie des entreprises et des droits de l'homme. L'accent sera mis **sur le bilan des efforts déployés pour garantir la responsabilité et l'accès aux recours, afin de se concentrer sur la manière dont la mise en œuvre des UNGP des Nations unies peut être accélérée du point de vue des détenteurs de droits.**

Une large participation de gouvernements, d'entreprises, de la société civile, de syndicats, de peuples autochtones, de défenseurs des droits de l'homme, d'universitaires, d'institutions nationales des droits de l'homme, d'organisations internationales et autres est attendue. Les discussions du forum permettront aux participants de partager leurs points de vue sur ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes et l'accès aux recours pour les détenteurs de droits touchés par les violations des droits de l'homme liées aux entreprises. Ils examineront également ce qui devrait suivre en s'appuyant sur les lacunes et les recommandations en matière de cohérence et de mise en œuvre identifiées dans l'évaluation et la feuille de route des UNGP 10+.

En plus des sessions plénières et des dialogues régionaux sur les tendances clés, les défis et les opportunités pour la mise en œuvre des UNGP, les discussions du Forum examineront les moyens efficaces d'assurer la responsabilité par le biais d'une approche centrée sur les détenteurs de droits. Il s'agit notamment de veiller à ce qu'un "ensemble intelligent" de mesures juridiques et politiques visant à promouvoir des entreprises responsables, [une diligence raisonnable obligatoire et efficace en matière de droits de l'homme](https://www.ohchr.org/en/special-procedures/wg-business/mandatory-human-rights-due-diligence-mhrdd) soit conçu pour que justice soit rendue en cas de préjudice ; de comprendre la nécessité d'intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans tous les domaines politiques qui façonnent l'activité économique ; et de mettre en place un suivi plus efficace et plus systématique des performances des États et des entreprises afin d'évaluer les efforts déployés pour améliorer [l’accès aux recours des détenteurs de droits](https://www.ohchr.org/fr/business/access-remedy) victimes de préjudices liés aux entreprises. Les discussions porteront également sur les moyens par lesquels [un instrument juridiquement contraignant](https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/wg-trans-corp/igwg-on-tnc) peut potentiellement contribuer à garantir la responsabilité et la réparation pour les victimes de violations des droits de l'homme liées aux entreprises.

L'accès à un recours effectif, à la réparation et aux réparations sera en outre discuté comme un moyen de s'attaquer aux causes profondes de la marginalisation et de la discrimination ainsi qu'aux menaces croissantes auxquelles sont confrontées les groupes et les individus exposés à un risque accru d'abus de la part des entreprises, tels que [les défenseurs des droits de l'homme](https://www.ohchr.org/en/special-procedures/wg-business/guiding-principles-business-and-human-rights-guidance-ensuring-respect-human-rights-defenders) qui dénoncent les dommages causés par les entreprises aux personnes et à la planète, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre différente.

**L'ordre du jour sera publié sur la page web du Forum avant la fin du mois de septembre 2022.**

**Participation au Forum 2022**

L'ordre du jour du Forum 2022 s'inscrira dans la tendance des deux dernières années en proposant un ordre du jour allégé par rapport aux éditions précédentes du Forum, compte tenu également du fait que le Palais des Nations a été en rénovation. Si l'évènement continuera à couvrir un large éventail de questions et à entendre un groupe diversifié d'acteurs de toutes les régions, le format plus condensé permettra des discussions ciblées sur les questions clées. Le Forum 2022 continuera à servir de principale plateforme des Nations unies pour le dialogue multipartite sur les entreprises et les droits de l'homme. Sous réserve des réglementations de santé publique relatives à la pandémie, le Forum se déroulera dans un format hybride qui inclura une participation en personne et virtuelle selon la situation. Les informations concernant l'ordre du jour, la procédure d'inscription et toute autre information pertinente seront publiées en temps utile sur la page web consacrée au Forum.

Compte tenu de ce qui précède, aucun appel à propositions de sessions et d'événements parallèles ne sera lancé.